

Gouvernement du Québec

Décret 763-2011, 4 juillet 2011

CONCERNANT la nomination de M^e Marie-José Thomas comme sous-ministre adjointe au ministère du Tourisme

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE M^e Marie-José Thomas, secrétaire adjointe au ministère du Conseil exécutif, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère du Tourisme, aux mêmes classement et traitement annuel à compter du 1^{er} août 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à M^e Marie-José Thomas comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

56079

Gouvernement du Québec

Décret 764-2011, 4 juillet 2011

CONCERNANT madame Brigitte Guay, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Brigitte Guay, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, administratrice d'État II, reçoive un traitement annuel de 140 186 \$ à compter du 11 juillet 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 s'appliquent à madame Brigitte Guay comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

56080

Gouvernement du Québec

Décret 765-2011, 4 juillet 2011

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants des organisations autochtones nationales qui aura lieu le 20 juillet 2011

ATTENDU QU'une rencontre des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants des organisations autochtones nationales aura lieu à Vancouver (Colombie-Britannique), le 20 juillet 2011;

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale soit constituée et mandatée par le gouvernement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, du ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne et du ministre responsable des Affaires autochtones :

QUE le ministre responsable des Affaires autochtones dirige la délégation québécoise à la Rencontre des premiers ministres des provinces et des territoires avec les dirigeants des organisations autochtones nationales qui aura lieu le 20 juillet 2011;

QUE la délégation, outre le ministre, soit composée de :

— madame Karina Kesserwan, conseillère politique, cabinet du ministre responsable, des Affaires autochtones;

— madame Suzanne Lévesque, secrétaire adjointe, Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes;

— monsieur Patrick Brunelle, directeur, direction des relations gouvernementales, de la consultation et des initiatives stratégiques, Secrétariat aux affaires autochtones;

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du gouvernement du Québec conformément à la décision du Conseil des ministres.

Le greffier du Conseil exécutif,
GÉRARD BIBEAU

56081